P. Illon

FRC 41 27439
Cen
Frc
23761

LES POURQUOIS D'UN PATRIOTE, AUX CONSTITUTIONNAIRES.

THE NEWBERRY LIBRARY

A

POURQUOIS

D'UN PATRIOTE,

AUX

CONSTITUTIONNAIRES.

LES
POURQUOIS
D'UN PATRIOTE,
AUX
CONSTITUTIONNAIRES.

Ouvrage dédié aux vrais conquérans et défenseurs de la liberté française.

Par M. A. A. F. PILLON, auteur du Cri National, de l'Avis foudroyant, d'une Lettre aux Représentans de la Commune, etc.

Tout citoyen peut parler, écrire, et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Art. XI de la Déc. des dr. de l'Ho. et du Cit.

L'an premier de l'Ère de la liberté.

L'Imprimerie de l'Ère de la liberté.

AUX
VRAIS CONQUÉRANS
ET
DÉFENSEURS DE LA LIBERTÉ FRANÇAISE.

Je vous salue, ô mes concitoyens; graces vous soient rendues à jamais du zèle patriotique que vous avez fait éclater, et du courage, vraiment héroïque, qui vous a portés à secouer le joug affreux du despotisme, et à marcher avec intrépidité vers le but desiré de la liberté!

Dans ce moment glorieux, où le peuple français se dégage avec peine des liens honteux de la servitude, où tous les citoyens, éclairés sur leurs vrais intérêts, sur leurs droits si long-tems méconnus, concourent, chacun selon ses facultés, à assurer le crédit de la nation; dans ce moment criti-

que, où les craintes balancent encore les espérances, où l'aristocratie veut employer ses dernières forces à ébranler l'édifice de la liberté que vous cherchez à consolider; dans ce moment si important, pourquoi n'aurais-je pas le courage de demander l'explication de ce que le peuple ignore?

Pourquoi n'oserais-je pas dire ouvertement que les personnes chargées de l'administration publique doivent, dans toutes les circonstances, rendre strictement compte au peuple de leur conduite, de tout ce qui peut l'intéresser, de tout ce qui peut lui être utile ou nuisible, afin qu'il se garantisse de l'un, et fasse usage de l'autre?

Pourquoi ne pourrais-je faire entendre des réclamations, sans m'attirer la haine et les poursuites acharnées de gens (il en existe encore) intéressés à arrêter la vérité dans son cours, à la frapper d'anathême, et à employer contre un homme

libre, la rigueur des mêmes lois faites pour maintenir sa liberté (1)?

Je suis fortement convaincu, et j'affirmerai même, au péril de ma vie, que tout citoyen libre peut mettre au jour ses opinions, (fussent-elles même contraires au sentiment le plus général) il a le droit

---

(1) Il y a des circonstances, et c'est spécialement dans le moment de la construction de l'édifice solide d'une vraie liberté, où la plume d'un homme est plus utile au peuple, que le sabre le mieux trempé dans la main d'un soldat mercenaire.

Eh, qu'on ne s'y trompe pas ! les nouveaux moyens de violence que veut employer un despotisme aveugle contre le publiciste qui sacrifie son repos à l'instruction du peuple, réussissent quelquefois, et parviennent à en faire une victime de l'autorité arbitraire; mais ils ne peuvent anéantir l'existence de ses ouvrages, effacer de l'esprit de la multitude la connaissance des manœuvres qu'on voulait lui cacher, ni étouffer le germe et l'amour de la liberté, dont ses écrits ont laissé des traces profondes.

incontestable de les publier, dès le moment où elles n'influent en rien sur la tranquillité publique.

Les lois, toutes puissantes sur les actions, n'ont point le droit de gêner la pensée, d'enchaîner sa liberté ; l'indépendance parfaite est inhérente à sa nature ; soumise aux seules lois de la logique, elle a, pour ainsi dire, le droit d'errer, et de se faire entendre, tant qu'elle n'est point convaincue.

Hommes en place, accoutumez-vous à saisir les idées, souvent lumineuses, qui naissent du recueillement d'un esprit philosophe qui médite en silence, et dont l'œil actif et pénétrant est sans cesse ouvert sur toutes vos opérations ; méprisez, au contraire, cette foule de productions éphémères, enfantées par des cerveaux inconséquens : c'est, soyez-en bien persuadés, l'attention que l'on donne à des bagatelles, qui en fait des choses importantes, et qui, très-souvent, fait circuler un venin caché que le mépris eût arrêté dans sa source.

Vivement pénétré du pur sentiment de la liberté que la nature a mis dans mon cœur, je fais usage du droit qu'elle m'a donné de penser, et du pouvoir que me laisse la chûte du despotisme ministériel de donner l'essor à ma pensée; et pour ne laisser en rien suspecter ma véracité, j'avoue d'avance que, si je me suis trompé, c'est de bonne foi; le zèle seul qui m'anime à la recherche des vrais moyens d'assurer le bonheur public, m'aura aveuglé. Nourri dans des principes de concorde et de paix, je n'ai aucunement intention d'attaquer ni d'inculper personne; je me borne à parler de ce qui me paraît énigmatique ou mystérieux pour le peuple, contradictoire ou illusoire pour les esprits qui ont le talent de voir juste : si quelqu'un pense que j'aie vu de travers, qu'il vienne m'éclairer; je suis jeune, je lui en saurai bon gré. Il est beau d'être immuable dans ses opinions, mais il est du caractère de l'homme, ami du vrai, et dont toutes les intentions sont pures, d'y être attaché sans opiniâtreté; son esprit

doit se conserver, pour ainsi dire, dans un état de doute qui ouvre l'entrée aux vérités nouvelles : c'est-là le caractère distinctif des esprits vraiment philosophes, et c'est aussi celui de quelques jeunes gens ardens à s'instruire : ne s'étant point encore formé de systêmes, ils ne rougissent pas de changer d'opinion, quand on leur fournit des preuves convaincantes qu'ils sont dans l'erreur.

LES POURQUOIS.

Avant d'entrer dans des détails, et de faire des questions relatives à l'organisation générale, et à la constitution nouvelle qui doit servir de base inébranlable à la liberté française, je demanderai : Pourquoi les places éminentes, les honneurs, les respects du vulgaire, paraissent-ils faire tourner la tête aux esprits médiocres ? Pourquoi ne pas placer auprès de ces hommes, que la vaine fumée des honneurs enivre trop, des *Moniteurs*, gens dont la vertu serait reconnue, chargés de leur représenter chaque jour qu'ils ont été tirés du néant pour être investis du pouvoir si glorieux, et si beau de travailler au bien général (1). Il serait même fort utile que ces moniteurs leur conseillassent

(1) Dans les entrées triomphales à Rome, il y avait auprès du char du triomphateur un homme qui lui répétait sans cesse : « Souviens-toi que tu es mortel ».

d'abandonner prudemment des emplois d'une si grande importance, si, par hasard, ils ne se sentaient pas en état de les remplir dignement. On se rappelle le mot d'un cardinal : après la nomination du pape, le cardinal s'approche du S. Père, et lui dit : « Vous voilà élu pape, voici la dernière fois que vous entendrez la vérité ; séduit par les respects, vous allez bientôt vous croire un grand homme : souvenez-vous qu'avant votre exaltation, vous n'étiez qu'un ignorant, et qu'un opiniâtre : adieu, je vais vous adorer ».

Pourquoi ne serait-ce pas le mérite qui obtint les premières places, plutôt que l'importunité (1) ?

Pourquoi n'y aurait-il pas des moyens sûrs d'éprouver un homme avant que de

---

(1) Ne vous hâtez jamais de donner une place:
Un homme sans mérite a toujours de l'audace :
Il exige, il vous presse : on l'éloigne, il revient :
Le refus l'encourage ; il fatigue, il obtient.

Sédaine.

lui confier des emplois importans ? Plus les places intéressent le bien général, plus les individus, choisis pour les remplir, doivent subir d'épreuves. Français, songez que la trahison d'un seul homme qui tient le timon de l'administration, et dont l'âme basse est vendue à la cabale, peut amener la dissolution de l'état entier, ou faire crouler l'édifice de la liberté naissante. Il faut plus que le mérite réel, et la capacité intrinsèque qu'exige un emploi, pour le remplir d'une manière efficace : il faut savoir, en un mot, voir de ses propres yeux. C'est cet esprit lumineux qui seul peut faire distinguer, dans la foule qui vous entoure, les gens intéressés à vous tromper, sous une apparence de zèle, à surprendre votre foi, à empêcher la vérité de parvenir jusqu'à vous. Souvent on ne paraît vous aimer que pour obtenir des faveurs, et des places que l'on ambitionne; quelquefois on vous flatte pour vous trahir, et pour profiter de votre faiblesse.

Monarque juste et bon, RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ FRANÇAISE, CHEF DE LA RÉVOLU-

TION ET DE LA CONSTITUTION NOUVELLE, conservez cette maxime sacrée que les efforts réitérés de quelques pervers qui vous environnaient, cherchaient à étouffer dans votre cœur cette maxime essentielle au bonheur des peuples, qui est, qu'un souverain affermi sur le trône passe un contrat tacite avec chacun de ses sujets, par lequel il s'engage à maintenir et à obéir à la loi, qui est le bouclier du peuple (1).

Pourquoi les représentans de la nation ont-ils prétendu que la pompe et l'éclat du trône ajoutaient à la majesté des lois? Monarque sensible, vous avez su leur répondre avec sagesse que le bonheur et la tranquillité du peuple, et l'équilibre remis dans les finances étaient les seuls objets que vous regardiez importans et urgens, et que vos besoins étaient ce qui vous inquiétait le moins; langage sublime

(1) Le sage Beloulh disait au Calife Aaron-al-Raschid : souvenez-vous toujours que vos volontés doivent être conformes aux lois, et non les lois à vos volontés.

d'un prince qui veut se montrer le père d'un peuple libre ! effectivement, je ne vois pas, ainsi qu'il est dit dans l'adresse au roi, que *la classe la plus infortunée jouira de la majesté du trône;* il est, dit-on, *un faste nécessaire à la couronne:* et on ajoute, *il faut bien que le monarque représente.* Eh, quoi ! la représentation d'un prince serait dans la grandeur, dans la magnificence de son palais, dans la richesse de ses ameublemens, dans le brillant clinquant de la suite qui l'entoure? quelle illusion dangereuse ! c'était dans ces petitesses, dans cette représentation fastueuse, dans ce luxe onéreux, et surtout dans les hommages serviles que lui prodiguoit, à l'envi, une vile cour de flatteurs que Louis XIV avait placé sa grandeur chimérique (1) : cet appareil scandaleux, bien

(1) On a déja demandé la destruction de la statue pédestre de la place des victoires, et sur tout celle des figures enchaînées ignominieusement aux pieds de l'insolent despote ; je fais aussi, et je réitèrerai souvent cette même demande : il

loin d'améliorer ses états, en a amené le dépérissement graduel, et n'a procuré à ses sujets courbés indignement sous le joug du despotisme le plus insolent, qu'une ivresse sans bornes pour sa personne, une léthargie honteuse dans laquelle les a maintenus et ensevelis plus profondément le sommeil long et vicieux de son successeur; un génie bienfaisant les a enfin tirés de ce coupable avilissement, et il était réservé à Louis XVI de régner sur un peuple éclairé, et dont les hommages sont d'autant plus honorables pour ce monarque, qu'ils ne sont dictés que par le sentiment de la liberté, par le zèle et la reconnaissance.

Français, ne vous y trompez pas; ce n'est pas une meilleure chère, une vie plus oisive et plus délicieuse qui constituent la personne du souverain; je dis, au con-

---

est honteux de laisser subsister au milieu des Français *libres*, un monument révoltant qui leur rappelle la servitude de leurs pères.

traire,

traire, que le monarque qui veut décidément avoir un caractère distinctif, doit donner à ses sujets l'exemple d'une vie plus active, porter plus loin sa prévoyance, et sacrifier son repos à leur bonheur (1). La place de premier citoyen est le poste le plus honorable, mais pour le remplir dignement, il faut peut-être des forces surnaturelles.

Pourquoi la nation, aveuglée par son amour pour un monarque qui le mérite, à tous égards, a-t-elle déclaré sa personne sacrée et inviolable? C'est un acte de générosité vraiment digne d'éloges, parce que nous sommes tous intimément persuadés que notre souverain est trop bon, pour en abuser jamais. Mais pouvez-vous, ô mes concitoyens, pouvez-vous prévoir les maux incalculables que vous vous préparez peut-être? qui vous répondra

(1) Charles V, ce roi si sage, disait qu'il ne trouvait les rois heureux, que par le pouvoir qu'ils avaient de faire tout le bien qu'ils voulaient.

que ses successeurs ne se serviront pas un jour, d'un moyen si favorable de rentrer dans tous les droits iniques, que par la voie du sang et des cachots, les Clovis, les Louis XI, etc., avaient usurpés sur vos ancêtres, qu'ils avaient ployés sous un joug tyrannique, et accoutumés à baiser respectueusement le sceptre de fer qui les opprimait. Gardez-vous de remédier à des abus par des abus nouveaux. Souvent un peuple a cru travailler à sa liberté, et, s'égarant dans sa route, il s'est forgé de nouveaux fers ! souvenez-vous, Français, des trames infâmes, qu'à plusieurs reprises, a ourdies contre vous l'impuissance irritée de l'aristocratie chancelante ; que les exemples récens, que vous avez encore sous les yeux, vous fassent souvenir sans cesse à quel point on peut égarer le meilleur des rois, et l'aveugler sur l'attachement inviolable qu'ont pour lui ses sujets : mettez-vous bien dans la tête, que le patriotisme le plus fort a peine à arracher de dessus les yeux d'un souverain, obsédé d'une foule de scélérats titrés, les

voiles épais que leur haine active et concentrée pour le peuple, a soin de multiplier sans cesse.

Généreux Français, ô vous tous qui sacrifiez votre repos pour travailler au bien public, songez que c'était en nous assourdissant les oreilles de ces mots insignifians : *le roi est bon ; il veut le bonheur de son peuple ; il n'a rien tant à cœur, que de voir établir une constitution sage qui assure la félicité et la tranquillité publique ;* c'était à la faveur de ces phrases vagues et insidieuses, semées parmi le peuple, quelque temps crédule, c'était derrière ce rideau de popularité, que se formait sourdement la plus coupable coalition, que se machinaient les projets les plus destructeurs ; c'était de ce centre caché d'iniquités, où cherchaient à graviter les dernières forces du despotisme agonisant, que partaient secrètement les ordres, pour poster des relais sur la route qu'on devait faire prendre à ce bon souverain enlevé furtivement. Mais vous y avez bien réfléchi sans doute ; quelle ressource serait-il resté à cet infortuné

monarque, victime abandonnée à la horde perverse qui l'accompagnait dans sa fuite? sa dernière ressource (en cas qu'il fût échappé au poignard, ou au breuvage préparés par la sélératesse) était donc de mendier des secours déshonorans à ces princes étrangers, à ces despotes *reptiles*, qui nous entourent, pour venir bombarder cette *bonne ville* de Paris, et élever sur la ruine du nom français, l'orgueilleuse ambition de la maison d'Autriche (1).

(1) Il existe un excellent ouvrage sur la situation politique de la France, et ses rapports actuels avec toutes les puissances de l'Europe. L'auteur, (M. de Peyssonnel) a considéré plus particulièrement l'alliance de la France avec la maison d'Autriche; et son objet a été de démontrer par les principes et les faits les plus incontestables, les maux inouis, et malheureusement invétérés, que nous a causés cette alliance faite sous les plus noirs auspices. Il met évidemment sous les yeux la série effroyable des fautes graves, commises par le ministère français, dans cette confédération sinistre, depuis les traités de Ver-

Le roi lui-même a-t-il réfléchi, dans le moment qu'il se prêtait de bonne grace à cette évasion clandestine, a-t-il réfléchi aux dangers imminens qu'il accumulait sur sa tête? on nous dit que non: on assure qu'il était trompé, aveuglé sur le

---

sailles, de 1756, 1757, 1758, jusqu'à nos jours. Je renvoie à cet important ouvrage les lecteurs curieux de voir les sources de la plupart des maux qui nous ont assaillis. Ils verront que les 8,340,000 liv. (sans toutes les sommes que l'on ignore) que nous nous étions engagés de payer chaque année, de mois en mois, à la cour de Vienne, sont encore les fruits les moins amers, que nous ayons retirés de notre alliance désastreuse avec la maison d'Autriche. Tous les esprits doués du rare talent de voir juste, devineront sans peine que la France a réchauffé dans son sein une couleuvre qui l'a toujours dévorée. Nous sommes pourtant forcés de remercier l'Être-Suprême de son existence, c'est à la multiplicité des maux aigus qu'elle nous a faits, que nous devons le plus cher de nos biens; LA LIBERTÉ.

compte de ses sujets qu'on lui représentait rebelles, et décidés à anéantir au plutôt son autorité. Eh, bien ! soit : je me plais à croire qu'il a toujours été trompé ; et, d'après cette opinion si vraisemblable, je reprends le fil de mes questions.

Pourquoi donc accorderiez-vous à la constante inexpérience d'un monarque, le droit si essentiellement nuisible de l'inviolabilité? Si des ministres exécrés à juste titre, si des princes anti-patriotes, abhorrés pour toujours de la nation entière, ont pu faire servir à leurs projets infâmes, à leurs complots sanguinaires, le nom d'un monarque bon, mais faible, à qui ses ancêtres avaient transmis les droits les plus despotiques, quel refuge les cœurs pervers ne trouveraient-ils pas un jour dans l'inviolabilité de sa personne? Ce serait, n'en doutons pas, le bouclier le plus sûr pour eux, derrière lequel ils se verraient à l'abri du juste ressentiment de la na-

tion, et pourraient mépriser les traits lancés contre eux par les lois constitutionnelles de l'état (1).

---

(1) On a vu la conclusion du procès du baron de Bezenval. Il a été déclaré innocent ; et on a cherché à prouver que toutes les inculpations faites contre lui, et qui l'avaient noirci à nos yeux, sont fausses. Il paraît évidemment qu'on ne s'est pas souvenu, ou qu'on a feint d'oublier les vives sollicitations de M. Necker, lors de sa rentrée au ministère, et le zèle immodéré avec lequel il a demandé sa grace, et celle de tous les fugitifs ; ce zèle immodéré, que produit ordinairement la certitude réelle que l'on a, de ne pouvoir obtenir la grace d'un coupable, vû l'énormité du crime. (Ce fut un des premiers torts du ministre des finances; il n'est pas mince celui-là.) Pour demander cette grace avec tant d'instance, M. Necker était donc fortement convaincu des hauts chefs d'accusation, accumulés sur la tête du baron de Bezenval ; mais en ami, il a eu soin de pallier ses

Songez, ô mes concitoyens, qu'il existe

crimes (*). Au tribunal du châtelet (**), que ce criminel appréhendait moins qu'il ne redoutait le peuple, toutes les dépositions ont tourné à son avantage. Tous les régimens qui arrivaient n'étaient, selon le rapport des *témoins ouïs après serment* (il a dû rire lui-même du ton de gravité, avec lequel ils proféraient tant d'inepties), n'étaient, dis-je, qu'une protection pour les citoyens *qu'on voulait massacrer;* une sûreté pour les convois de bled et de farine *qui n'arrivaient pas;* pour le trésor public, *dont l'argent disparaissait par tonnes;* c'était pour défendre la vie des représentans de la nation, *à laquelle personne n'avait dessein d'attenter*, que ceux peut-être qui faisaient avancer les troupes. . . . . .

Peuple malheureux et trop bon ! Il est décidé que tu ne sauras rien, que toujours les crimes des grands seront ensevelis dans

(*) Je ne suis coupable, disait Chilon mourant, que d'un seul crime ; c'est d'avoir, pendant ma magistrature, sauvé de la rigueur des lois un criminel, mon meilleur ami.

(**) Il est bon de remarquer que ce tribunal,

dans votre sein des âmes de boue, pour qui la servitude avait des charmes ; des hommes féroces qui mettaient le despotisme au rang de leurs propriétés, et qui par conséquent acharnés contre les décrets, dictés par votre sagesse, sont mus plutôt par le désespoir de voir leurs priviléges abolis et leur orgueil confondu, que par les belles espérances que donne à la nation votre constitution nouvelle. Croyez que les dignes rejettons de ces

---

la nuit la plus obscure ! O despotisme *caché et subdivisé.*

Quousque tandem abutêre patientiâ nostrâ?

---

constamment vendu au despotisme, s'est toujours soutenu, lors des exils des parlemens.

Il vient cependant d'exécuter le marquis de Favras, soit pour éteindre l'animosité du peuple, soit pour étouffer par son supplice le nom des chefs du complot dont on n'entendra plus parler. La sentence qui le condamne est vraiment risible. On lui met tout sur le corps ; semblable au bouc d'Israël, chargé des iniquités des autres, il est la seule victime : Ô TEMPORA, Ô MORES !

anti-patriotes seront élevés dans la haine la plus réfléchie, pour vos opérations primitives et subséquentes. Soyez bien persuadés que leur esprit cultivé de bonne heure, et alimenté des leçons les plus perverses ne négligera rien pour venger les affronts manifestes qu'auront essuyés leurs pères. On les accoutumera de bonne heure, à pleurer sur les ruines de la Bastille ; et en leur peignant des couleurs les plus noires la RÉVOLUTION qu'ils n'auront point vue, mais qu'on leur désignera par les noms flétrissans, d'*insurrection*, d'*insubordination*, on leur persuadera qu'il est de leur intérêt (1) de souhaiter ardem-

---

(1) On sait le mot de ce ministre, « s'il n'y avait pas de lettres-de-cachet, ni de bastille, je ne voudrais pas être ministre. »

Et celui de cet autre qui disait impudemment, en justifiant l'invention de ces foudres ministérielles et invisibles, appelées lettres-de-cachet : « Si ce n'est pas ce qu'il y a de plus juste, c'est au moins ce qu'il y a de plus commode ». Quelle atrocité ! Et c'était à de pareils monstres

ment que cet infâme colosse, élevé par le despotisme ministériel, renaisse de ses cendres :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!

Voilà le vœu de tous les aristocrates !

Pourquoi conserverait-on au monarque le droit de nommer aux places du ministère ?

Je vais plus loin : Pourquoi laisserait-on subsister le nom proscrit et avili, l'emploi deshonorant de *ministre*, agent, on ne peut pas plus dangereux, malgré sa responsabilité ? Quoi ! parce qu'un de ces ministres estimé de l'assemblée des représentans de la nation, adoré jadis, respecté aujourd'hui, parce que ce ministre, dis-je, a constamment cherché à prouver qu'il était de l'intérêt de la nation de

---

qui devaient être étouffés, que nous donnions du pain, que . . . . . ! Mais ils sont anéantis, ainsi que leur monument infernal.

conserver le ministère, et de soutenir son autorité, alléguant pour preuves de l'utilité de l'existence des ministres, leur antique expérience (1), qui les mettrait en état de juger, mieux que tout autre, des vrais intérêts de la nation. Serait-ce là des raisons plausibles pour conserver les charges ministérielles? Quoi! le ministère, c'est-à-dire, six individus formant ce conseil inique, connu jadis sous le nom sinistre de *conseil d'état*, six ministres

---

(1) Voyez le rapport fait au roi dans son conseil par le ministre des finances, au sujet, et en faveur du *veto* indéfini entre les mains du roi.

« Je ne vois, a dit fort éloquemment M. Péthion-de-Villeneuve, dans tout ce que vous présentent les ministres, que des pièges tendus : lorsque de concert avec le monarque, vous faites des lois, les ministres, dans l'obscurité du secret, altèrent, détruisent vos décrets ».

« Sommes-nous venus ici, a-t-il ajouté avec énergie, pour nous soumettre à des lois qu'on voudrait nous donner, ou est-ce pour en faire? »

ennemis nés de l'ordre public, véritables sang-sues du peuple, intéressés dans ces temps de funeste mémoire, qui ont précédé l'heureuse révolution, à maintenir les forces du despotisme, à acérer ses poignards et à remplir de victimes les cachots creusés par sa vengeance : de tels gens voudraient que l'on soumît à leur expérience surannée, des lois nouvelles décrétées dans une assemblée de législateurs choisis par la nation ; ils auraient l'impudence de croire que leur jugement dût prévaloir sur celui de vingt-quatre millions d'hommes ; ils sauraient mieux que la nation entière, ce qui lui est nuisible ou convenable. Quelle absurdité !

A quoi bon laisser subsister davantage ces emplois iniques et vexatoires, spécialement incompatibles avec la sagesse de la nouvelle constitution? Ces coupables agens proscrits dans l'opinion publique, qui, par leur ancien système d'administration (1), savaient si bien servir les vo-

(1) On était toujours étonné qu'un homme,

lontésar bitraires du despote, et par leurs

qui jusqu'alors s'était toujours bien montré par l'intérêt qu'il avait de capter la bienveillance publique, on était étonné, dis-je, que cet homme parvenu au ministère, devint bientôt l'objet de la haîne du peuple. Quoi ! disait-on, se peut-il que l'emploi de ministre change un homme à ce point ? Il suffit donc de s'asseoir sur le siége ministériel pour encourir l'indignation publique ! C'est une vérité toute simple, de penser qu'une place ne fait point un scélérat, d'un homme vertueux, ni un homme de bien, d'un intrigant et d'un fourbe : mais, en remontant à la source, l'énigme s'explique d'elle-même. Voyez par quelles menées diffamantes, par quelles intrigues, par quelles bassesses, un homme de rien parvenait aux charges vénales du ministère ; alors devenu plus insolent, à raison de son peu de mérite, sa conduite scandaleuse dans cette place, ses déprédations, son rôle inquisitorial, ses iniquités de toute espèce devenaient fort compatibles avec sa conduite antérieure : son caractère n'avait jamais changé, mais le poste qu'il

déprédations inouies, opérer sourdement la ruine de l'état. Il est évidemment prouvé que la raison qui faisait aller le royaume toujours de mal en pis, c'est qu'on se contentait de remédier, en apparence, à quelques abus révoltans, mais que l'on conservait toujours prudemment la source du mal, si utile à plusieurs : effectivement de légers changemens dans une administration essentiellement vicieuse, quelques calmans donnés par des empiriques à des corps absolument gangrenés, ne font que reculer, de quelques momens, leur anéantissement total. Quelles ont été jusques aujourd'hui les spéculations politiques et ministérielles ? des feux folets et trompeurs, qui ne jettant qu'un demi-jour, quelquefois favorable, sur les opérations

---

occupait le mettait en plus grand jour. Songez sur-tout que l'homme rempli de sentimens, de vertu et de probité n'aurait jamais brigué des faveurs si cuisantes, et des places si orageuses, dans une cour corrompue, où le vice seul était certain de se soutenir.

désastreuses du ministère, ont été présentés au peuple par des ministres dépréda-teurs, intéressés à le plonger de plus en plus dans les ténèbres de l'ignorance. Il étoit temps que la nation sortît de ce cahos, où tous les élémens de l'empire français en désordre, se choquaient perpétuellement, et absorbaient les gémissemens que le peuple oppressé cherchait à faire entendre.

En délivrant vos rois de ces satrapes, *souffles-venin*, dont ils étaient jadis obsédés (1), en accordant au monarque le titre si beau, si glorieux de chef d'un peuple libre, et en conservant l'hérédité de la couronne dans sa famille, Français, pourquoi n'établiriez-vous pas un conseil suprême, composé de quelques hommes sages et instruits, choisis par la nation

(1) Les grands, les ministres, les courtisans de chaque espèce ont toujours été aux rois ce que les nuages orageux sont au soleil : ils interceptent la douce influence de ses rayons bienfaisans.

elle-même

elle-même, et chargés par elle du soin si intéressant de veiller à l'éducation des princes de la famille royale qui, par leur filiation, pourraient prétendre à la couronne (1)? surtout apportez le plus grand soin à écarter de leur tendre et facile jeunesse les femmes et les prêtres (il n'existe plus de d'Amboise ni de Fénélon). Souvenez-vous que Henri IV est le seul bon roi que la France ait eu, parce qu'on eut l'attention de sauver à son enfance les caresses des femmes, et à sa jeunesse les principes, trop souvent dangereux, des prêtres : il fut bon prince, parce qu'on lui répétât, sans cesse, qu'il n'était qu'un homme, et qu'on lui apprît à l'être. Combien n'avez-vous pas de preuves, très-instructives, de l'éducation vicieuse que rece-

(1) Il ne serait pas mal-à-propos de commencer par surveiller l'éducation si importante du dauphin actuel, qui peut courir les risques d'être moralement plus mal allaité, que ne le fut physiquement Romulus.

vaient vos princes? Louis XVI, doué d'un cœur bon et paternel, qui ne desire que le bonheur et la tranquillité de ses peuples, doit, plus qu'un autre, trouver cette vérité frappante : il est heureux pour lui que la révolution actuelle l'ait ramené à son caractère primitif que l'éducation royale avait étrangement défiguré ; chancelant sur le trône, au milieu d'une crise violente qui menaçait l'état d'une subversion totale, son âme magnanime s'est épurée au creuset du malheur, et, dans ce moment, il doit incontestablement blâmer la conduite antérieure et coupable que ses ministres lui fesaient tenir (1) ; il doit

---

(1) C'est une vérité palpable que la vertu d'un roi suit le cours des événemens. Louis XVI disait à son dernier lit-de-justice :

« Les comptes du déficit ont été suffisamment examinés. --- Il faut des impôts ou une banqueroute. --- Ce que le timbre et l'impôt territorial produiront de trop, j'en tiendrai compte au peuple. -- Je me propose de faire pour 40,000,000 liv.

sentir, plus que jamais, qu'un roi ne

---

de réformes, sur quoi je ferai des réflexions. --- Si je ne communique pas l'état des finances, ce n'est pas pour les envelopper de ténèbres mystérieuses. --- Je suis le seul administrateur du royaume, par la constitution de l'Etat. Je tiens ma couronne de Dieu et de mon épée, et je dois transmettre l'autorité telle que je l'ai reçue. »

Quel est l'atroce, l'exécrable ministre qui avait pu dicter de telles paroles, que le monarque a eu le courage de proférer malgré la bonté de son cœur !

N. B. Qu'on se peigne Louis XVI débitant de telles maximes, et qu'on se le représente ensuite à l'hôtel-de-ville de Paris, le 17 juillet 1789, venant de jouir de l'humiliant honneur d'être reçu, *armes hautes*, et de passer au milieu de deux cents mille hommes qui n'étaient point à ses ordres.

Ce jour, qui sera inscrit en lettres d'or dans les fastes de la constitution française, était la ligne de démarcation entre le règne du despotisme et celui de la liberté.

Forsan et haec olim meminisse juvabit!

peut être heureux que de la félicité de ses sujets ; qu'il ne doit, en aucune circonstance, séparer ses intérêts de ceux du peuple qui le nourrit (1). Le monarque doit voir qu'il n'est rien de si facile que de se concilier la bienveillance du peuple, et surtout du peuple français ; il devrait aussi penser qu'un souverain juste et bon doit se montrer souvent (2). Oui : c'est au milieu de ses sujets, au milieu des cris de joie et de reconnaissance, qu'un roi doit se promener en triomphe ; c'est en contemplant leur père (3), c'est en voyant

---

(1) C'étoit-là le crime du malheureux Charles I qui perdit la tête sur un échaffaud. L'abbé Raynal appelle cette mort, *terrible et instructive.*

(2) Le bon Henri IV se montrait souvent. *Le père de famille était absent*, disait ce sensible monarque ; *il faut bien que ses enfans s'apperçoivent de son retour.*

(3) Je fus dernièrement témoin d'un spectacle qui m'a trop sensiblement touché, pour ne pas le rapporter dans cet endroit, où il semble se caser de lui-même.

couler de ses yeux les pleurs de l'atten-

Le roi s'est rendu, le 4 février 1790, à l'assemblée nationale. Là, il s'est déclaré chef de la Révolution, et premier défenseur des lois constitutionnelles de l'Etat, décrétées par les représentans de la nation. Je ne ferai point ici l'analyse du discours, vraiment intéressant, qu'il a prononcé : je n'entreprendrai point non plus de démêler la politique adroite de ce discours, qui d'ailleurs ne respire, d'un bout à l'autre, que des sentimens d'équité, de confiance et de bonté, qui ont porté notre monarque à cette glorieuse démarche, par laquelle il a paru s'unir à la nation *de la manière la plus franche et la plus intime.* Mais je me permettrai de faire quelques observations sur une certaine phrase énigmatique, à laquelle l'enthousiasme n'a pas laissé la faculté de réfléchir. Sans parler des *pertes* que le monarque croit avoir *faites*, et qu'il a l'attention de faire sentir, quoique nous soyons tous bien persuadés, qu'il a essentiellement gagné à un nouvel ordre de choses, et à une nouvelle constitution, qui lui rendent des possessions inappréciables, dans l'attachement, la fidélité et le pa-

drissement, que les enfans oublient leurs peines et leur misère ; c'est en se faisant chérir de son peuple, qu'un monarque le

---

triotisme de ses peuples, possessions sacrées, dont il se trouvait frustré par le despotisme de ses prédécesseurs. Je demanderai donc au monarque (en rapportant ses expressions,) pourquoi il s'intéresse si fortement *à ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde devenu si nécessaire*, et pourquoi il a la bonne et dangereuse intention *de payer par sa reconnaissance et son affection* les êtres proscrits qui professeraient encore tacitement des vœux contraires à l'interêt public, et à la volonté générale. Sa Majesté veut donc encore ignorer que ces êtres farouches sont précisément ceux qui desiraient sa perte, et qui voulaient réédifier le colosse du despotisme sur des monceaux de morts. Si *l'attachement à la constitution nouvelle, et le desir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France*, sont les seuls sentimens qui animent le monarque, ainsi qu'il nous l'a fait voir, ne doit-il pas commencer par abhorrer les traîtres, et ne leur jamais faire espérer de refuge auprès de sa *personne sacrée et inviolable?*

voit toujours prêt à s'exposer pour soutenir ses intérêts.

Roi, législateurs, administrateurs, pourquoi ne vous empressez-vous pas de bannir cette maxime si dangereuse, ce préjugé funeste et accrédité dans le règne désastreux de la tyrannie féodale? Pourquoi semblez-vous encore croire qu'il faille toujours entretenir le peuple d'espérances, y eût-il même impossibilité de les remplir (1)? vous ne savez donc pas peser

(1) C'est au milieu de ces espérances multipliées, qu'on ne cesse de donner au peuple, et par lesquelles on lui promet une constitution qui sera la base de sa félicité; c'est au milieu de ces promesses illusoires, qu'on lui demande, que dis-je? qu'on exige de lui les plus grands sacrifices, et que l'on dit très-éloquemment que les vrais patriotes doivent contribuer de tout leur pouvoir, à établir un équilibre parfait, si nécessaire à la nouvelle organisation : et cela dans le moment le plus critique, où tous les travaux sont suspendus, où le désordre règne dans plusieurs provinces, par les dernières vexations des

avec sagacité, les conséquences malheureuses qui résultent de la méfiance continuelle du peuple, qui, voyant une fois sa

---

seigneurs et des magistrats, et par le despotisme naissant de quelques municipalités ; dans un moment, où la rareté du numéraire augmente de jour en jour, où le salaire est retenu à l'artisan qui ne travaille encore que par hazard ; dans un moment enfin, où celui qui a eu le malheur de placer son argent chez le roi, et qui, désespéré de sécher depuis dix-huit mois, en attendant sa modique rente de cent livres ou moins, se présente pour la demander, ne reçoit (encore par grace et comme une aumône) qu'un misérable chiffon de papier, sur lequel il lui faut rendre le double de la somme qui lui est due ; lui qui n'a pas de quoi faire l'aumône à un pauvre !.... O sainte inquisition, tu n'es pas si terrible ! Pourquoi donc aussi fermer les yeux sur l'agiotage infâme et scandaleux de ce papier désastreux, sur les vols manifestes qui se commettent journellement sur les billets de caisse ; pourquoi, d'un autre côté, nous engager, nous forcer même à cette aumône TRÈS-PATRIOTIQUE ET TRÈS-URGENTE du quart des

confiance abusée, ne vous croira plus au moment où vous lui donnerez de véritables espérances.

L'unique moyen de gagner la confiance

---

revenus (*), où l'on veut faire contribuer jusqu'à la classe la plus indigente, en piquant son amour-propre par de belles et consolantes phrases? On parle aussi,

---

(*) L'impôt inique du quart des revenus est dû au génie inventif du ministre des finances qui, dans cette opération seule, s'est écarté du modèle qu'il a constamment copié. Je suis véritablement étonné qu'aucun ouvrage n'ait encore parlé du tableau comparatif et ingénieux de Law et de M. Necker, que l'abbé Raynal a placé dans le tome second de l'histoire philosophique, édition de Neuf-châtel, 1783. Il est particulier que toutes les époques, et toutes les circonstances ont concouru ponr rendre cette comparaison, on ne peut pas plus exacte. On y voit que tout ce qui s'est passé sous le règne désastreux de Law dans les années . . . . . 1716, 17, 18, 19 et 1720, s'est renouvelé sous l'administration de M. Necker, en 1776, 17, 18, 19, et 1780; et que, dans toutes ses opérations, il s'est calqué sur cet administrateur, si justement diffamé.

universelle, est de rendre compte publi-

(l'économie tardive est une belle chose) de supprimer jusques aux modiques pensions purement alimentaires. Zèlés économistes, avant que d'arracher de la bouche de la veuve, de l'orphelin, de l'indigent, que vous avez l'air de plaindre en public, le seul morceau de pain qui leur reste, avant que d'en venir à cet expédient barbare, attaquez les fortunes opulentes et scandaleuses, retenez ces sommes immenses envoyées périodiquement à d'illustres et coupables fugitifs; supprimez ces milliers de places inutiles et onéreuses, et conservez dans le trésor public les gages qui y sont annexés; rendez compte aux malheureux que vous voulez dépouiller de tous les dons versés, par un patriotisme mal-entendu, dans la caisse de l'extraordinaire (*): dites-nous ce que sont deve-

---

(*) O vous tous qui, par pure ostentation, allez porter votre vaisselle et vos bijoux en offrande, jettez auparavant les yeux sur les malheureux qui vous entourent, sur ceux qui ont faim et qui sont nuds; faites travailler les artisans qui manquent d'ouvrage, et surtout payez vos dettes: voilà le vrai patriotisme: voilà la charité vraiment louable!

quement des opérations qui ont pour but

---

nus les deniers provenans de la vente des biens des hôpitaux; dites-nous dans quel coin sont séquestrés ces marcs d'argent, dont on a soin de nous donner la liste ; pourquoi ne les convertit-on pas en espèces, et si l'opération est faite, dites-nous où coule le numéraire effectif.

Je sais que l'on m'objectera que le papier est un signe représentatif, qui remplace le numéraire, lorsque sa rareté est excessive. J'en conviens ; mais alors je demanderai pourquoi l'on ne cherche pas des moyens de lui donner du crédit, et de l'empêcher de perdre journellement dans sa circulation. Je demanderai, si la nation doit adopter une caisse dont elle ne connaît pas la quantité de billets, si elle doit souffrir les vols scandaleux que leur escompte occasionne.

Il est à présumer que les capitalistes conservent précieusement leur numéraire jusqu'à ce qu'ils aient gagné cinquante pour cent sur chaque billet. La nation avait pensé qu'il lui restait une ressource infaillible dans le crédit apparent de la caisse d'escompte. Elle avait pu croire un moment, dans l'extrême pénurie où elle

le bien général. Hommes en place, n'ou-

---

se trouvait, que c'était faire un grand honneur à cette banque, que de l'associer aux grandes destinées de l'État, et de la faire prospérer d'une manière vraiment utile pour l'administration et le commerce, à l'ombre du crédit qu'elle desirait lui assurer. Quelle confiance la nation ne lui montrait-elle pas ! Mais l'infâme cupidité des agens de cette banque commerciale, soutenue par la *sacerdo-aristocratie*, sourdement liguée avec elle, les empêcha de venir au secours d'un état qui avait, maladroitement d'abord, autorisé et accrédité leur agiotage. Étrangers à tous sentimens nobles, ces infâmes capitalistes ont enfoui leur numéraire, et ont crié par-tout que le crédit étoit anéanti, que l'argent disparaissait à force, et que la banqueroute était indispensable. Juste Dieu !

Je le prédis : avant qu'il soit six mois, nous verrons cette caisse frauduleuse anéantie par ses infâmes manœuvres, et le crédit national établi sur ses ruines. Ces méprisables agens pensent donc gagner considérablement à la banqueroute du gouvernement : ils ne réfléchissent pas, sans doute, que, nouveaux Samsons, ils périraient les

bliez jamais que vous êtes comptables de votre gestion au peuple qui vous y a élevés, et qui vous y maintient. M. le marquis de la Fayette, dont je ne puis prononcer le nom sans enthousiasme, est fortement convaincu de cette vérité. C'est avec cette noble simplicité, cette précision modeste, ce ton de décence, ce front serein qui caractérisent une conduite irréprochable, qu'il vient au sein des représentans de la commune, dire ce qu'il a fait, ce qu'il fait, et ce qu'il doit faire. C'est par ces procédés civiques, qu'il sait affermir sur sa tête la couronne immortelle que les Français lui ont justement décernée, et que le souffle impur de la cabale aristocratique ne peut faire chanceler.

Pourquoi M. le maire n'a-t-il pas tou-

---

premiers sous les décombres du grand édifice qu'ils cherchent à faire crouler.

Espérons plutôt que ces vils concussionnaires trop engraissés de richesses honteusement acquises seront bientôt étouffés par une apoplexie politique.

jours eu le courage d'imiter cette conduite patriotique? Pourquoi ne le voit-on paraître, qu'en tremblant, sur le siége du premier représentant de la capitale?

Pourquoi, enfin, a-t-il osé parler de prérogatives, au milieu de citoyens libres et égaux? Quelles peuvent être les prérogatives d'un monarque, d'un magistrat, d'un général, d'un prêtre? Si l'on jugeait dans la rigueur, peut-être que le cultivateur, l'artisan, l'homme qui les nourrit devrait en avoir davantage. Mais non: si les fortunes, pour le grand équilibre d'un état, ne doivent pas être égales, sans cependant conserver une répartition révoltante, par sa trop grande inégalité, du moins tous les citoyens doivent être égaux (1), c'est-à-dire, qu'ils doivent

---

(1) Il y a quelques jours que pour désigner la classe indigente du peuple, un *aristocrate* sans doute, se servit encore de l'expression dédaigneuse de *bas-peuple*. Le comte de Mirabeau lui objecta qu'il n'y avait point de *bas-peuple*, et il avait

tous être sans distinction soumis indivi-

---

raison ; car pour faire tel métier, afin de gagner ma vie, je ne suis point *bas* ; il n'y a de bassesse que dans le crime. On lui fit une objection aussi insultante que triviale : s'il n'y a plus de *bas-peuple*, lui dit-on, vous vous mettrez donc à la place de votre cocher, s'il lui prend fantaisie de se mettre à la vôtre. Quelle ineptie ! Citoyens opulens ! parce que vous avez en naissant apporté le droit injuste de vivre aux dépens des autres, vous croyez donc aussi avoir le droit inhumain de mépriser vos semblables, et de traiter de *bas-peuple* la classe estimable dont vous ne sauriez vous passer, dont chaque individu marche votre égal, et a par dessus vous l'honorable avantage de n'avoir eu pour héritage de ses pères, que des bras robustes et de l'industrie ! Dieux ! se servira-t-on long-temps encore de ces mots enfantés par le mépris, et consignés dans les dictionnaires de la féodalité et du pouvoir arbitraire ; livres funestes que le feu devroit avoir anéantis !

M. de la Fayette, fortement pénétré du respect et de l'estime dus aux indigens industrieux, a quitté le quartier de ces

duellement aux lois, qui sont l'ouvrage de la nation entière. Ils doivent être jugés

---

gens qui les dédaignent, et s'est installé au milieu des citoyens *actifs* du faubourg saint Antoine, qui les premiers ont montré du courage et des sentimens de patriotisme et de liberté.

On aura beau faire, il y aura toujours une *antipéristase* décidée et manifeste entre la noblesse et la roture, l'opulence et la pauvreté. Ce mot idéal de noblesse me rappelle une loi très-sage qui existait jadis chez les Portugais, dans le temps, où, pour étendre leur commerce par la navigation, ils s'avisèrent de doubler le cap, qui est à l'extrémité de l'Afrique, que Jean II, prévoyant le passage aux Indes, appella *le cap de Bonne-Espérance.* Chez eux la noblesse n'était accordée qu'à des services de distinction : on l'ôtait à quiconque insultait une femme, rendait un faux témoignage, manquait de fidélité, ou déguisait la vérité au roi. Si un tel usage avait eu lieu, parmi nous, depuis l'institution de la noblesse, il y a long-temps, que nous n'aurions plus de nobles.

par

par elles ; selon le délit et non selon la puissance ; les biens, les considérations dont ils jouissent séparativement. Qu'un intérêt commun réunisse les citoyens sous la sauve-garde des lois promulguées par l'assemblée nationale. Que toutes les loix soient telles qu'on ne puisse jamais leur donner une autre interprétation (1).

(1) Selon le sens que l'on donnait aux anciennes lois, et souvent même en les prenant au pied de la lettre, tel innocent se trouvait duement atteint et convaincu d'un délit, tel coupable échappait au supplice qu'il avait justement mérité.

La raison, la sagesse, les lumières nouvelles feront oublier indubitablement ces antiques rêves, sur lesquels étaient appuyées des lois équivoques qui ne présentaient qu'un dédale à l'homme réfléchi et des filets imaginés avec le plus grand artifice, où le faible et l'opprimé se voyaient arrêtés, mais que l'homme puissant trouvait toujours le moyen de briser.

O mes concitoyens, vous avez su vous ouvrir une belle et vaste carrière ! Vous avez su abattre avec courage les masures gothiques des lois, les monumens sourcilleux du despotisme, et renverser les

---

Il faudrait que les lois fussent ce qu'elles étaient chez les Perses, et ce qu'elles sont encore chez les Chinois. Elles sont une barrière construite devant le mal, et si élevée que personne n'essaie de la franchir. Faites des lois sages, fondées sur la nature et la raison, et vous verrez régner les bonnes mœurs : des bonnes mœurs seules, dépendent le bonheur public, la tranquillité et la sureté individuelles.

J'ouvre l'histoire du grand Cyrus, et je vois chez les Perses une loi, qui leur fait infiniment d'honneur, et que nous pourrions adopter. Par cette loi, il était permis de se plaindre d'un certain crime qui est souvent une source d'inimitiés parmi les hommes : c'est l'ingratitude. Un homme reconnu pour un ingrat devrait être puni rigoureusement ; celui qui oublie son bienfaiteur ne sera jamais ni bon citoyen, ni bon parent, ni bon ami.

remparts formidables qui vous fermaient le champ de la liberté ! Ayez bien soin d'en arracher prudemment les ronces et les épines : ce champ vous promet de la fécondité, prenez garde que les graines salubres que vous voulez y semer, ne soient étouffées par l'ivraie que votre négligence y aurait laissé germer.

Conclusions.

Pourquoi le clergé siége-t-il encore à l'assemblée nationale ? Les individus qui le composent peuvent-ils être comptés parmi les augustes représentans de la nation française ? Le clergé n'y a-t-il pas paru uniquement pour défendre ses droits surannés, ses absurdes priviléges, ses possessions illégales (1) ? Ses orateurs sou-

(1) Le Clergé a hautement parlé en faveur de ses possessions, et il a eu le front de les appeller sacrées, par la raison qu'il a toujours eu soin d'envelopper ses mains du manteau de la religion, lorsqu'il s'agissait de prendre : ses avocats ont eu la présence d'esprit de cacher ses usurpa-

doyés n'ont-ils pas osé avancer qu'on ne

---

tions derrière les autels, et ils ont eu l'impudence de frapper d'anathême les profanes qui oseraient y toucher. Mais on n'a pas craint ces foudres sacerdotales et impuissantes. On a écarté les vaines terreurs qu'occasionnaient jadis ces feux folets ; et certes j'aime à croire qu'à la première législature, repoussés, méconnus de la nation entière, ils se verront forcés d'éteindre les brandons dont ils s'étaient armés, et dont il ne jaillissait que de funestes étincelles. C'est alors que pleurant sur les ruines de leur empire, ils se diront, avec ce ton vraiment évangélique : *Fuimus*, *sic transit gloria mundi.*

Éclairés d'une lumière nouvelle, depuis long-temps, ô mes concitoyens, vous aviez secoué leur joug tyrannique ; vous vous êtes bornés à ce culte simple et intérieur, le seul qui honore vraiment Dieu, et qui affermit davantage les fondemens d'une religion vraie et pure. Effectivement la meilleure religion est la pratique des vertus sociales ; un peuple libre et raisonnable n'a besoin que du frein des lois civiles pour être juste.

pouvait spolier le clergé de ses antiques

Chez les Chinois, ce peuple de sages, le culte intérieur est l'amour de ses pères vivans ou morts ; le culte public est l'amour du travail, et le travail le plus honoré, c'est l'agriculture. L'homme, dans toutes les classes, doit travailler pour vivre ; c'est peut-être là la seule base fondamentale des bonnes mœurs, de la paix et du bonheur. Il est évident que celui qui vit dans l'oisiveté, et absorbe d'immenses revenus, fait périr de faim plus ou moins de malheureux.

Pour en revenir à la religion, notre profession de foi doit être de nous dire : Français, citoyens, puis chrétiens.

Siamo Veneziani, poi cristiani, disait un sénatenr vénitien.

Dieu soit béni ! nos monarques ne craindront plus d'être forcés par l'église, comme dans les siècles précédens, de demander pardon à Dieu, du tems qu'ils employeront aux soins de l'état.

C'est à présent, ô mes concitoyens, que vous devez, plus que jamais, vous méfier d'un homme en place qui affecterait de remplir avec une dévotion outrée, les préceptes minutieux de la religion.

usurpations, sans ébranler la base fondamentale de la religion ? Ne les a-t-on pas vus, dans le moment de la crise

---

J'ai entendu dire très-sensément à quelqu'un, que depuis qu'il avait appris que M. de Vergennes, allait régulièrement tous les jours à la messe, à six heures du matin, il avait perdu toute confiance en lui. Effectivement, un artisan qui va à la messe, et qui pense faire son devoir, fait bien, et surement est un honnête homme ; mais un ministre, c'est-à-dire, un homme que l'on suppose éclairé, et sachant bien à quoi s'en tenir, ne peut afficher la dévotion que par hypocrisie. Or, on doit se méfier d'un fourbe. Aussi est-on bien revenu sur le compte du ministre défunt, qui empocha plusieurs millions pour nous faire contracter la paix la plus honteuse et la plus onéreuse, et qui pour se soustraire à des éclaircissemens funestes, lors de la convocatien des notables, époque où s'éventèrent plusieurs mèches, prit le parti sûr et *si peu chrétien* de s'empoisonner..... mais je m'arrête, il ne faut point troubler la cendre des morts. *Requiescant in pace* !

terrible, où se trouvait le royaume entier, lorsque le numéraire disparaissant, ou arrêté dans sa circulation, menaçait de tarir entièrement les sources du crédit, dans le moment où les dignes représentans de la nation s'occupaient fortement des moyens de subvenir aux premiers besoins de l'état, et de liquider des dettes imprudemment et secrétement contractées ; ne les a-t-on pas vus, dis-je, intervertir, par leurs réclamations multipliées, l'ordre des vues patriotiques? Ne les a-t-on pas entendus revendiquer avec un acharnement arrogant et fanatique (1),

---

(1) Tout le monde sait que l'abbé Maury a traité de *hurlemens de rage*, les huées qu'il s'est toujours justement attirées dans le sénat national, par sa conduite scandaleuse et étrangement irrévérente. Il est bon de remarquer aussi que l'égoisme l'a toujours fait agir. Il n'a jamais parlé pour son bailliage, ç'a toujours été pour ses seuls intérêts personnels qu'il a combattu, en réclamant vivement les poudreux privilèges du clergé.

les droits et les priviléges abusifs d'une petite portion d'individus, qui ont toujours su séparer leurs intérêts de ceux de la nation entière.

Pourquoi paye-t-on toujours, et bien religieusement, des pensions de six, huit, dix mille livres et plus à d'anciens secrétaires, à d'anciens premiers commis, à d'anciens valets-de-chambre, à d'anciennes courtisannes devenues comtesses, marquises, etc., à d'anciens complaisans, des Calonne, des Brienne, des Mirosmesnil, des Breteuil, à d'anciens et infâmes suppôts de la cabale ministérielle, qui n'avaient d'autre emploi que de faire circuler les lettres de cachet?

Pourquoi n'a-t-on pas provisoirement arrêté le paiement de ces milliers de pensions clandestines accordées à la recommandation des princes, à des individus qui rougiraient d'en décliner les motifs (1).

---

(1) Que de métiers avilissans n'a-t-il pas fallu faire, pour trouver le secret de troquer des souguenilles contre des habits

Pourquoi n'établit-on pas une poste

brodés, et des sabots contre des escarpins ?

Il est encore à présumer que cet infâme agent des ordres ministériels, fidèle dépositaire d'un secret que nous n'approfondirons jamais, ce baron de Bezenval, qui, par deux miracles inouis, a échappé aux deux gibets qui lui étaient destinés en France et dans sa patrie, jouit encore, ainsi que ses dignes collègues, des pensions que la distinction de ses services lui a fait accorder.

Je pense qu'il serait très-à-propos, puisque l'on s'occupe sérieusement de la totale régénération du royaume, d'anéantir des récompenses gagnées si honteusement, et de biffer les titres de toutes ces pensions infamantes, données à des gens que leurs inclinations libidineuses, et leurs talens raffinés dans le vice, avaient seuls rendus dignes de considération, dans un tems où la dépravation ouvrait le temple de la fortune. Cette extinction jetterait un voile salutaire sur toutes les infamies qui souillent la mémoire du règne précédent, et qui révoltent aujourd'hui ceux qui travaillent essentiellement au bien public.

aux lettres en qui l'on puisse avoir de la confiance ? C'est une chose révoltante que de voir l'impudence avec laquelle les administrateurs des postes trahissent impunément le public, dont ils sont les valets bien chèrement salariés (1) ?

Pourquoi ne songe-t-on pas à la démolition des fortifications, citadelles, châteaux, forts etc. inclus dans le royaume ? Cela est de la plus grande importance, vû qu'un gouverneur de place, vendu une fois à quelque cabale, sera toujours maître de la citadelle, pourra s'y retirer, s'y fortifier, et delà saccager la ville entière ?

Pourquoi ne nomme-t-on pas des commissaires dans chaque district de Paris,

---

(1) Un valet qui décachète une lettre mérite au moins les galères ; et le fils du baron d'Ogny, premier infractaire à la garantie de la confiance publique, est commandant de bataillon au district de saint-Eustache ! Est-ce ainsi qu'on réforme les abus ? Celui-ci crie *vengeance*.

pour voir, et nous rendre compte de l'emploi que l'on fait des dons patriotiques (1) ?

L'assemblée nationale a-t-elle l'intention de nous donner une liste imprimée des pensions qu'elle conservera sur le trésor public, des noms et qualités des personnes à qui elles seront continuées, et des motifs certains qui les leur auront fait accorder ? Je pense qu'il est juste que nous sachions si tel ou tel a gagné le pain que nous lui donnons (2) !

Chaque assemblée provinciale, muni-

---

(1) Expliquons-nous : je ne parle ici que des dernières aumônes portées, soit à la monnaie, soit à l'assemblée nationale : car, quant à celles faites par l'humanité et le patriotisme en faveur des cultivateurs malheureux, et pour la construction de quatre hôpitaux, il est notoire qu'elles ont été versées dans le tonneau des Danaïdes.

(2) Un homme libre doit parler ainsi, c'est à la servitude à modifier ses expressions.

cipale (1), etc. aura-t-elle le droit de rappeller ses représentans soit à l'assemblée nationale, soit aux assemblées de départemens, lorsqu'ils ne se conduiront pas selon les mandats qu'ils auront reçus? Si ce droit n'a pas lieu, ce sera un despote qu'on aura envoyé, au lieu d'un mandataire.

J'aurais surement encore beaucoup de questions à faire; mais, pressé par le temps, (car tandis qu'on délibère, l'ennemi assaillit) je termine cet ouvrage, en vous encourageant de nouveau, mes chers concitoyens, de profiter des avantages que vous avez. Que votre zèle ne s'éteigne pas à la vue de tous les obstacles qui se présentent successivement à vous : vous les franchirez aisément; une ferme résolution

---

(1) Une chose importante pour l'économie et pour l'harmonie, si nécessaire entre tous les citoyens, c'est de donner le moins possible, en honoraires, en appointemens (par tout le royaume) à tous les officiers et gagistes des municipalités, assemblées de départemens, de districts, etc.

fait seule réussir dans les grandes entreprises, et présente mille moyens qui auraient échappé.

Mais ayez soin surtout de vous débarrasser de beaucoup de préjugés qui vous tiennent encore asservis ; c'est un fardeau qui vous peserait horriblement dans la route nouvelle et épineuse où vous voulez marcher. Secouez cet essaim de ridicules qui vous accompagne encore. Que l'art de ramper, la basse flatterie, le ton de bonne compagnie, le bel esprit, la gloriole, (1) le persifflage, ces mots in-

(1) La gloriole a été chez les Français la seule cause de la dépravation des mœurs, et du mépris que leur avaient voué presque toutes les nations. Nous avons un misérable proverbe (*il vaut mieux faire envie que pitié*) qui malheureusement n'a eu que trop de vogue. C'est lui, j'ose le dire, qui a amené graduellement le dépérissement de l'Etat, et qui a occasionné en partie ces banqueroutes énormes dont nous avons été témoins, et qui ont entraîné la ruine de plusieurs familles et maisons opulentes.

signifians, enfantés par la servitude, ne

C'était pour *faire envie plutôt que pitié*, qu'un jeune seigneur se ruinait au jeu, et empruntait à gros intérêts, de quoi subvenir aux dépenses énormes et scandaleuses où l'entraînait une élégante courtisane. C'était apparemment pour *faire envie* aux sots, qu'il paroissait dans un *wiscki* des plus à la mode, dont le goût extravagant nous *faisait pitié*..

C'était pour *faire envie plutôt que pitié*, que des marchands ruinaient leurs comptoirs, et fondaient les contrats de leurs femmes, pour entretenir à grands frais une danseuse de l'opéra.

C'était pour *faire envie plutôt que pitié*, et pour figurer insolemment à Long-champs qu'un jeune homme volait son père, et finissait par le ruiner.

C'était pour *faire envie plutôt que pitié*, que la plus petite marchande parfumeuse, pour peu qu'elle fût jolie, se prostituait à un grand, et, laissant ses enfans sans souliers dans sa boutique, allait se montrer avec du rouge et des plumes au *Ranelagh*, et à l'opéra, à côté des filles entretenues. Cherchez à présent la source de la mendicité et de la corruption des mœurs.

se trouvent plus inscrits à côté de ces mots énergiques que la liberté vient de faire éclorre. Effacez radicalement de votre esprit tout ce qui paraîtrait encore entaché des fers de l'esclavage. Souvenez-vous aussi de ne jamais vous prévaloir d'un rang où la pluralité des suffrages de vos concitoyens vous aura élevés. Il n'y a qu'un seul orgueil louable, dans ceux qui sont à la tête d'une administration publique; c'est celui qui n'est qu'un désir secret de se concilier l'estime générale, par une conduite irréprochable.

Souvenez-vous encore que tout homme en place, est protecteur né de ceux que la fortune a disgraciés, et dont le mérite ne se trouve que trop souvent enfoui et caché sous des dehors défavorables.

Protecteurs, soyez humains; (l'humanité renferme toutes les vertus,) que

---

O Français ! vous avez toujours été superficiels. Le luxe au-dehors, la lésine au-dedans; telle était la maxime du plus grand nombre.

l'homme malheureux, mais fier par la noblesse de son âme, ne soit pas dans le cas, pour obtenir une place médiocre d'essuyer des humiliations (1). Hommes en places, ne vous rebutez point des désagrémeus que vous pourriez ressentir. Souvenez-vous que si vous éprouvez des peines dans les fonctions honorables, dont vous a chargés la bienveillance publique, vous vous trouverez toujours bien dédommagés par la certitude que vous devez avoir que pas une de vos actions, qui aura pour objet le bien général, ne sera étouffée dans le silence.

Et vous, philosophes amis de la vertu, qui dans la retraite travaillez assiduement à nous montrer le bien qui résulte de la pureté des mœurs; hommes rares, nés avec cet heureux penchant qui

(1) Autrefois, plus on avait bonne opinion de l'homme qu'on protégeait, plus on s'étudiait à le mortifier, à l'humiler par de certains mots et de certaines manières qu'on nommait la politesse. Je me plais à croire que ces protections outrageantes n'existeront plus.

porte

porte à faire le bien, songez encore à chercher les moyens de le faire le mieux possible ; n'oubliez jamais que tout ouvrage fait pour un peuple libre, doit avoir pour unique but de le porter à des sentimens de concorde et de paix, de lui faire sentir à chaque instant que l'intérêt individuel est intimement lié à l'intérêt général ; et, sur-tout, faites-lui comprendre qu'il n'y a de véritablement heureux, que ceux qui, par leur bonne conduite, s'attirent l'estime de leurs concitoyens, et que chacun dans sa profession peut et doit y prétendre.

Souvenez-vous enfin, Français, mes concitoyens, que la noblesse, la grandeur dans les idées et les opérations, sont le caractère distinctif d'un peuple, qui pense sérieusement à effacer jusqu'aux dernières traces des fers de l'esclavage, et à marcher avec courage vers le but de la vraie liberté.

FIN.

De l'imprimerie de PAIN, libraire au Palais-Royal, N°. 145.

472